

# Du recensement agricole aux relations de genre dans l'agriculture haïtienne

Nathalie Lamaute-Brisson

**Résumé :** Le recensement général de l'agriculture réalisé en Haïti en 2009 innove en ce qu'il introduit la variable sexe pour l'identification du chef d'exploitation, des responsables des diverses activités de l'exploitation agricole et de la main-d'œuvre mobilisée. Les limites propres au cadre conceptuel et méthodologique ne permettent toutefois pas d'élucider les relations de genre entendues comme relations de pouvoir liées à la différenciation des rôles entre les sexes. Ce n'est pas moins un instrument clé, en tant que base de sondage, pour la mise en place d'enquêtes approfondies sur le fonctionnement des exploitations, les rôles – marchands et non marchands – qu'y tiennent les femmes et les implications de ceux-ci en termes d'autonomie économique selon que le chef d'exploitation est un homme ou une femme.



**Rezime :** Resansman jeneral nan domèn agrikilti ki te fèt Ayiti nan lane 2009 la te pote inovasyon, paske li entwodwi varyab fi /gason pou idantifye chèf eskplwatasyon an, responsab divès aktivite nan koze fè jaden, epi travayè mobilize. Limit ki genyen nan kad konseptyèl ak metodolojik la pa pèmèt degaje relasyon enkonni tankou relasyon pouvwa nan diferansyasyon nan wòl gason ak fanm. Yon baz sondaj se yon enstriman enpòtan nan devlopman ankèt apwofondi sou fonksyonman operasyon yo, wòl yo - machann oubyen moun ki pa machann - fanm bay anpil enpòtans ak enplikasyon yo lè nou ap pale de endepandans ekonomik si manadjè a se yon gason osinon yon fanm.

## PREMIÈRES EXPLORATIONS<sup>1</sup>

### 1. INTRODUCTION

Les relations de genre constituent un objet d'analyse rare dans le corpus d'études, universitaires ou non, sur l'agriculture haïtienne. Il faut évidemment rendre justice à des travaux pionniers comme ceux de l'équipe de recherche basée à Madian-Salagnac [1] qui rendent compte, entre autres, des rôles des femmes dans l'exploitation paysanne et des mécanismes de legs selon le sexe, ou comme celui de Mireille Neptune-Anglade [2] qui analyse, à partir des statistiques d'emploi et des trouvailles de l'équipe de Madian-Salagnac, les changements de forme du « contrat tacite entre les sexes » au fondement des modalités d'insertion dans l'activité économique, entre agriculture (vivrière ou non) et commerce. Il y a aussi les travaux plus récents de Timothy Schwartz [3], qui pose un regard ethnographique minutieux sur les activités domestiques et marchandes des femmes et révèle la flexibilité de celles-ci à assumer des tâches agricoles dévolues aux hommes. Ceci dit, la conception et la mise en œuvre de politiques agricoles et

d'emploi visant l'égalité de genre requièrent des analyses plus poussées des rapports de genre à l'œuvre aujourd'hui dans un contexte de déclin relatif de l'agriculture dans la production économique nationale et de sortie progressive des jeunes générations de l'agriculture [4].

Le Recensement général de l'agriculture (RGA) de 2008-2009, réalisé près de 60 ans après celui de 1950 qui était intégré au premier recensement moderne de la population, de l'habitation et de l'agriculture, prétend vraisemblablement y contribuer puisqu'il considère « la problématique du genre » comme l'un de ses thèmes d'étude à côté du statut des exploitations agricoles, de la destination de la production, des modes de faire-valoir, de la main-d'œuvre, etc. [5]. Ce, en dépit du fait que ses objectifs, tout à fait classiques pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté et de la croissance du secteur agricole, et par extension du secteur primaire, n'intègrent pas l'égalité de genre dans leur formulation explicite.

En tout cas, la variable sexe y est bien présente – et c'est une avancée considérable par rapport au recensement agricole de 1950<sup>2</sup> – tant pour l'identification du chef d'exploitation, des responsables des cultures et ceux des élevages que pour l'estimation de la contribution des femmes à la mobilisation de la main-d'œuvre familiale, salariale ou à celle des associations traditionnelles de travail.

L'objet de cet article est d'interroger ce recensement agricole – en première exploration – à la fois sur le plan conceptuel et

1. Cet article est en partie le prolongement d'une réflexion sur les potentialités du recensement général de l'agriculture de 2008-2009 pour l'analyse des inégalités de genre entamée dans le cadre d'un atelier de travail organisé à Porto Alegre le 12 novembre 2012 par la FAO, la CEPAL et les pouvoirs publics brésiliens sur l'amélioration des statistiques agricoles pour l'égalité de genre (<http://www.rlc.fao.org/en/events/taller-mejoramiento-de-las-estadisticas-agropecuarias-para-la-igualdad-de-genero/>). Il s'inspire également d'un travail antérieur, réalisé en 2009 et publié en 2012, sur ce que nous enseignent les enquêtes auprès des ménages (1999-2005) sur les relations de genre en Haïti. Mes plus vifs remerciements à Adeline Magloire Chancy pour ses encouragements.

2. Les résultats publiés du recensement agricole de 1950 ne comportent aucune information relative aux exploitations agricoles en fonction du sexe du chef d'exploitation ou de celui du chef de ménage.

sur le plan méthodologique, afin d'en cerner les potentialités et les faiblesses quant à la connaissance des relations de genre dans les exploitations paysannes à partir de trois grands thèmes : la gestion de l'exploitation, l'accès aux ressources, à la terre notamment, et les apports en travail des hommes et des femmes. Les deux derniers thèmes sont au cœur de la perspective féministe de Neptune Anglade pour qui le contrat entre les sexes mis en place à partir des années 1980 est celui où l'homme apporte la terre et la femme, une grande partie du travail, compte tenu du recul de l'agriculture et de l'éviction des femmes de l'accès à la terre par héritage.

## 2. UNE AGRICULTURE DE PETITS EXPLOITANTS

En premier lieu, il convient de souligner que, selon les premiers résultats publiés du recensement agricole de 2008-2009 [6], l'on se trouve en présence d'une agriculture paysanne largement destinée au marché où l'emportent :

- la propriété comme principal mode de tenure des parcelles (elles sont acquises à plus de 50 % ou obtenues par héritage<sup>3</sup>),
- les exploitations de très petite taille (la superficie agricole utile, ou SAU, est de 0,92 hectare par exploitation)<sup>4</sup>, objet du faire-valoir direct (80 % des parcelles) avec une mobilisation importante de la main-d'œuvre familiale (la quasi-totalité, soit 96,6 %, de la main-d'œuvre totale),
- une technologie rudimentaire (12,9 % seulement des parcelles sont irriguées),
- un très faible accès au crédit (5 % des exploitations).

## 3. FEMMES ET GENRE : PLACES ET POUVOIRS

Dans ce contexte, un quart des chefs d'exploitation sont des femmes qui gèrent une superficie moyenne de 0,74 ha (contre 0,99 ha pour les hommes)<sup>5</sup> par exploitation. Il s'agit là d'une information de taille, et le profil de ces cheffes d'exploitation pourra être affiné, par comparaison avec celui des chefs d'exploitation, en fonction de leurs caractéristiques individuelles<sup>6</sup> et de celles de leurs exploitations (type d'activité agricole ou

para-agricole, type de culture, taille des divers types d'élevage, technologie utilisée, volume de main-d'œuvre mobilisé).

La comparaison des profils des chefs et des cheffes d'exploitation est utile pour dresser un premier panorama des différences liées (corrélées) au sexe des personnes. Mais cette démarche est loin d'être suffisante : est en effet évacuée la structure même des relations de genre comme relations de pouvoir nouées autour de la gestion de l'exploitation, de l'accès aux ressources, la terre en particulier, des insertions respectives dans l'activité économique des hommes et des femmes, en fonction de l'âge ou mieux de la génération, et autour des apports en travail constitutifs de la division sexuelle du travail marchand et non marchand<sup>7</sup>.

## 4. DU GENRE DANS LA GESTION DE L'EXPLOITATION

En matière de gestion, il faut partir de l'exploitation prise comme unité statistique dans le recensement agricole. Elle est conçue comme une *unité de production agricole à direction unique*, indépendamment de la tenure ou de la taille. Le chef d'exploitation est chargé de prendre des décisions d'ordre économique et technique, quels que soient son statut juridique (personne physique ou morale, ménage) et la forme de l'unité de production (établissement individuel, association de fait, société, coopérative agricole).

La notion d'exploitation comporte un biais dans sa construction même : elle interdit de penser à la coexploitation. Si le chef d'exploitation est un ménage, celui-ci est représenté comme une organisation unitaire, les rapports de pouvoir internes étant obliérés. S'il y a au moins deux personnes physiques, c'est celle qui a le dernier mot qui est classée comme chef d'exploitation. Les cas où les deux membres d'un couple contribuent « à parts égales » aux décisions relatives à la gestion de l'unité de production agricole sont, par conséquent, hors champ.

Autrement dit, les mécanismes de la prise de décision et leurs déterminants sont exclus de l'analyse. Cette double question est pourtant fondamentale, non seulement d'un point de vue conceptuel, mais aussi en regard de l'évolution historique de la place des femmes dans l'emploi en milieu rural. La quasi-disparition des femmes aides familiales entre 1950 et 1971, confirmée par des enquêtes et recensements postérieurs à 1971, s'accompagne de la progression significative du travail indépendant chez les femmes rurales, dans l'agriculture et dans le commerce [7]. Or, par définition, le travailleur indépendant prend des décisions sur l'unité de production (agricole ou non) qu'il a constituée, seul ou en association, et perçoit les revenus de celle-ci tandis que l'aide familial est inscrit dans une relation de subordination où les tâches exécutées ne sont pas rémunérées.

C'est ainsi que, sur le plan empirique, l'analyse des données de l'Enquête sur les conditions de vie en Haïti (ECVH), certes

3. Y compris les parcelles en indivision.

4. Il convient tout de même de prendre la mesure des inégalités selon la superficie agricole utile : 26,1 % des exploitations comptent plus d'un carreau 6 (1 ha 29) de surface agricole utile et représentent 46 % de la SAU totale contre 73,9 % des exploitations de moins d'un carreau (53,3 % de la SAU totale).

5. Mais il faudra vérifier s'il existe une différence statistiquement significative entre les superficies moyennes citées.

6. En effet, un certain nombre de variables sociodémographiques sont présentes dans le questionnaire : âge, niveau d'études, statut matrimonial, statut dans le ménage de référence de l'exploitation (chef/cheffe de ménage); variables que l'on peut relier à la composition démographique du ménage de référence. De plus, des questions ont été posées sur l'activité principale du chef d'exploitation (qui peut être distincte de l'agriculture) et sur la formation reçue pour exercer des activités agricoles ou d'élevage.

7. Aussi bien dans les exploitations dont le chef est une femme que dans celles qui sont dirigées par un homme.

vieille de 12 ans, a permis de mettre au jour des couples (constitués du chef de ménage et de son conjoint) où les deux membres se déclarent « cultivateurs », ainsi que des couples constitués d'un cultivateur et d'une commerçante, d'un cultivateur et d'une femme dite « inactive<sup>8</sup> » ou au chômage, ou d'une femme cheffe de ménage commerçante et d'un cultivateur [7]<sup>9</sup>. En se focalisant doublement sur le chef d'exploitation et sur l'exploitation comme établissement économique distinct du ménage du chef<sup>10</sup>, le recensement agricole ne permet pas de saisir la diversité des situations possibles de coexploitation, que le chef d'exploitation soit une femme ou un homme.

Paradoxalement, et c'est heureux, le questionnaire rompt partiellement avec la notion d'une direction unique en ouvrant la possibilité d'examiner les cas de gestion éclatée, répartie entre deux ou plusieurs responsables éventuels<sup>11</sup>, sans que l'on puisse parler pour autant de coexploitation. D'une part, si la responsabilité de l'activité agricole comme telle relève du chef d'exploitation, l'idée (et la référence factuelle) d'un partage quant au type de culture préside à l'identification des cultures « prises en charge par les femmes<sup>12</sup> ». Néanmoins, le contenu de la prise en charge n'est pas explicité. S'agit-il de la gestion de la récolte et de la commercialisation, sachant que les relevés ethnographiques indiquent que la récolte est considérée comme le domaine exclusif des femmes [3], ou d'une gestion de l'ensemble du processus de production (depuis le semis) et de commercialisation ? Quelles en sont les retombées en matière d'autonomie économique pour les femmes concernées ?

D'autre part, les informations sur le sexe des responsables des autres activités, à savoir l'élevage de bétail, l'apiculture et les autres élevages, sont également requises. Dans la mesure où le sexe du responsable d'un élevage est distinct de celui du chef d'exploitation, il y a *a priori* distribution de la prise de décision à un certain niveau, sachant que, selon le modèle adopté, le chef d'exploitation a, *par définition*, le dernier mot<sup>13</sup>.

Mais la seule incorporation de la variable sexe concernant les responsables des différentes activités ne conduit pas à une mesure satisfaisante de la distribution des responsabilités. Il aurait fallu connaître aussi la place de chaque responsable dans

le ménage de référence ou encore son lien de parenté avec le chef d'exploitation (dans le cas d'une exploitation individuelle). Il aurait fallu également et surtout analyser la relation entre responsabilité d'une activité donnée et perception en propre des revenus de ladite activité, car il peut y avoir dilution de la responsabilité dans la mise en commun des revenus de l'activité à l'échelle du ménage. Toutefois, un indicateur (sommaire) du type de gestion, unitaire ou non, lié au nombre de responsables des différentes activités de l'exploitation, peut être ajouté à la liste des caractéristiques des exploitations agricoles pour la comparaison des profils des chefs et des cheffes d'exploitation.

## 5. TERRE DES HOMMES ?

Reste à savoir comment rapporter la gestion de l'exploitation à l'accès aux ressources ou aux actifs comme fondements matériels des places et des relations de pouvoir quant aux mécanismes de décision sur l'allocation des ressources et des revenus. Si le RGA de 2008-2009 s'intéresse à la propriété des animaux dans les différents types d'élevage<sup>14</sup>, la question « À qui appartient la terre ? », maintes fois posée par Deere [9] à propos des recensements agricoles réalisés en Amérique latine, est évacuée. En effet, l'énumération des parcelles vise seulement à identifier les cultures pratiquées sur celles-ci en monoculture ou en association, à relever l'utilisation d'engrais et à appréhender l'accès aux réseaux d'irrigation, etc. On ne connaît donc pas le propriétaire de la ou des parcelles, sauf à faire l'hypothèse que le chef d'exploitation est également le propriétaire des parcelles.

Mais un doute raisonnable surgit quant à la pertinence de cette hypothèse. S'il est vrai que, selon l'ECVH de 2001, seules 23 % des parcelles déclarées par les ménages sont gérées par une femme, une analyse un peu plus fine des données sur les responsables des parcelles conclut que plus d'un cinquième (22,7 %) de celles qui sont gérées par un homme le sont en fait par les conjoints de femmes cheffes de ménage et que 12,4 % des parcelles gérées par une femme relèvent des conjointes des hommes chefs de ménage [7]<sup>15</sup>. Sans établir d'équivalence entre le statut de chef de ménage et celui de chef d'exploitation – car il s'agit de deux notions distinctes – et tout en rappelant que la plupart des chefs de ménage occupés du milieu rural étaient en 2001 des travailleurs à compte propre dans l'agriculture (plus de 75 % des chefs de ménage et près 50 % des cheffes de ménage), ces données obligent à penser qu'il existe, même à petite échelle, d'autres types de contrats entre les sexes que le contrat général proposé par Neptune Anglade évoqué plus haut [2]. De plus, il est important de savoir qui, des cheffes ou

8. Dans les statistiques du travail et de l'emploi, est dite « inactive » toute personne privée d'emploi et qui ne recherche pas activement un emploi.

9. Il faudra attendre les résultats de la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages haïtiens réalisée en 2012 par l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) pour éprouver l'actualité de ces « modèles » de couples.

10. Même si le questionnaire inclut quelques questions sur la composition sociodémographique générale du ménage de l'exploitant (par sexe et grandes catégories d'âge) et la mobilisation de la main-d'œuvre familiale.

11. La gestion éclatée s'entend ici en dehors de toute délégation de la direction technique de l'exploitation à un gérant (dont le sexe n'est pas identifié).

12. Voir le questionnaire du RGA 2008-2009 [8].

13. La production de charbon n'est pas considérée parmi les autres activités hors production végétale qui pourraient avoir un responsable distinct du chef d'exploitation.

14. Le questionnaire distingue en effet les cheptels possédés des cheptels en « gardiennage », un mode de faire-valoir qui s'apparente au métayage (« deux-moitiés ») pour les terres, et pour chaque catégorie de cheptel (ovins, caprins, volaille...), le sexe du responsable est censé être renseigné.

15. Il faudrait bien entendu croiser ces informations avec celles relatives aux modèles de couples évoqués plus haut.

des chefs d'exploitation, sont les plus concernés par l'héritage indivis<sup>16</sup> et les conséquences de l'indivision sur l'investissement et la gestion des actifs.

## 6. TRAVAIL DES FEMMES ?

Quant aux apports en travail, il convient de rappeler que, dans la perspective de genre, le travail recouvre le travail marchand (les tâches exécutées dans l'exploitation agricole, rémunérées ou non) et le travail non marchand (travaux domestiques et soins aux personnes). Le recensement agricole de 2008-2009 ne renseigne que sur le travail marchand.

Les premiers résultats publiés du RGA indiquent que les femmes représentent respectivement 44 % de la main-d'œuvre familiale et salariale (environ 4,4 millions d'individus)<sup>17</sup> et seulement 15,2 % du total des 61 millions de « personnes-jours » de la main-d'œuvre occasionnelle (hors ménage ?) mobilisée pour les grandes opérations (semis, récolte...) de la campagne agricole de référence (1<sup>er</sup> mars 2008 au 28 février 2009).

La part relative des femmes dans le temps de travail de la main-d'œuvre familiale n'est pas connue. De plus, l'interprétation du second chiffre est malaisée : l'unité « personne-jour » est-elle la même pour tous, en termes d'heures travaillées et de tâches entendues comme composantes des types d'activités énumérés, comme le labour ou la récolte, sachant l'investissement des femmes dans les travaux domestiques et les soins aux personnes ?

## 7. CONCLUSION

Au final, les avancées du recensement agricole de 2008-2009 doivent être reconnues et valorisées. La prise en compte de la variable sexe tant pour le chef d'exploitation que pour les responsables des diverses activités de l'exploitation permet d'une part de distinguer un groupe non négligeable de cheffes d'exploitation dont on peut connaître le profil (en intégrant les données sur la distribution par sexe de la main-d'œuvre et du volume de « personnes-jours » ainsi que le nombre d'emplois par exploitation et unité de SAU). Il est possible, d'autre part, de repérer les cas où la gestion de l'exploitation est distribuée entre plusieurs responsables. Une analyse approfondie des cheffes d'exploitation et de leurs exploitations permettra, en soi (pour mesurer l'hétérogénéité des situations parmi les cheffes) et par comparaison systématique avec les chefs, de procéder à une première identification (générale) des cibles des politiques agricoles et des politiques d'emploi.

Parallèlement, ce recensement ne renseigne pas sur la nature des relations de genre à l'intérieur des couples dont l'un des membres est identifié comme chef d'exploitation, ni d'ailleurs

entre les chefs et cheffes d'exploitation qui ne sont pas en union et les autres membres de leur ménage selon leur sexe. L'on objectera que ce questionnement est extérieur au champ des recensements agricoles dont les objectifs se limitent à la mise à plat des informations générales sur les actifs des exploitations existantes, les activités pratiquées et la main-d'œuvre mobilisée. Il est pourtant nécessaire : les politiques qui ne prennent pas en compte ces relations peuvent alors soit renforcer les inégalités, soit être réappropriées ou détournées de leurs objectifs généraux par le système de sexe/genre dont la plasticité historique est connue<sup>18</sup>.

Il est vrai aussi que l'on peut prendre ce recensement agricole comme un point de départ, notamment comme une base de sondage pour une enquête approfondie sur le fonctionnement des exploitations qui mettrait l'accent sur les mécanismes de prise de décision et les degrés d'autonomie économique des unes et des autres, la propriété des actifs (combien ? quel degré de diversification ?), les apports en travail marchand et non marchand des hommes et des femmes en fonction des générations et les restrictions qui en découlent<sup>19</sup>, la productivité du travail, les articulations entre les diverses activités économiques des membres du ménage (dans quelle mesure le revenu du commerce de produits non agricoles des femmes finance-t-il l'exploitation agricole ?). Une telle enquête, qui fournirait les éléments pour appréhender la diversité des arrangements entre les sexes, dans les couples et hors de ceux-ci, pourrait être menée, par exemple, sur l'ensemble des exploitations dont le chef est une femme et sur un échantillon d'exploitations dirigées par un homme dont la structure serait partiellement calée sur le profil de la population des exploitations dirigées par des femmes, sans exclure une approche territoriale qui tienne compte des espaces de concentration de tel ou tel type d'exploitation. ■

## BIBLIOGRAPHIE

- 1 SACAD/FAMV (Systèmes agraires caribéens et alternatives de développement – Université des Antilles et de la Guyane/Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire – Université d'État d'Haïti) (1993). *Paysans, systèmes et crise. Travaux sur l'agriculture haïtienne. Tome 2 : Stratégies et logiques sociales*, Pointe-à-Pitre, Port-au-Prince, 298 p.
- 2 Neptune Anglade, Mireille (1986). *L'autre moitié du développement. À propos du travail des femmes en Haïti*, Port-au-Prince/Montréal, Editions des Alizés et ERCE, 261 p.
- 3 Schwartz, Timothy T. (2000). "Children are the wealth of the poor": High Fertility and the Organization of Labor in the Rural Economy of Jean-Rabel, Haïti, thèse de doctorat présentée à la University of Florida.
- 4 IHSI (Institut haïtien de statistique et d'informatique) (2010). *Enquête sur l'emploi et l'économie informelle (EEEI). Premiers résultats de l'enquête emploi (phase 1)*, Port-au-Prince, 138 p.

16. Pour une analyse anthropologique de la gestion de l'indivision, se reporter à Oriol et Dorner [10].

17. Les femmes comptent pour 57,7 % de la main-d'œuvre familiale permanente et 40 % des aides familiaux.

18. Pour prendre un seul exemple, le micro-crédit n'est pas toujours favorable aux femmes même si, initialement, il est, formellement, destiné à celles-ci en raison de l'appropriation du financement par les hommes [11].

19. Le temps que les femmes consacrent aux travaux domestiques qui relèvent de leur seule responsabilité est un temps détourné de l'activité économique.



- 5 MARNDR (Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural) (2012). *Recensement général de l'agriculture (RGA) 2008-2009. Résultats provisoires*. Département de l'Ouest, Port-au-Prince, 213 p.
- 6 MARNDR (2012). *Synthèse nationale des résultats du Recensement général de l'agriculture (RGA) 2008-2009*, Port-au-Prince, 217 p.
- 7 LAMAUTE-BRISSON, Nathalie (2012). *Enquêtes auprès des ménages en Haïti et perspective de genre (1999-2005)*, Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), série Mujer y desarrollo, n° 113, LC/L.3442, 135 p.

- 8 MARNDR (2009). *Recensement général de l'agriculture (RGA) 2008-2009. Questionnaire exploitation*, Port-au-Prince, 8 p.
- 9 DEERE, Carmen Diana (s.d.). *The FAO Gender Equality Policy and Land: The Challenge of Gender Disaggregated Data*, [En ligne], <http://www.rlc.fao.org/en/press/columns/gender-disaggregated-data/> (Consulté en novembre 2012).
- 10 ORIOL, Michèle, et Véronique DORNER (2012). « L'indivision en Haïti. Droits, temps et arrangements sociaux », *Économie rurale*, n° 330-331, p. 161-174.
- 11 Clermont, Carine (2011). « La microfinance à valeur ajoutée. Les atouts du secteur », *Actes du colloque sur la microfinance, 28 et 29 septembre 2010*, Port-au-Prince, Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), p. 35-40.

**Nathalie Lamaute-Brisson** est économiste. Ses principaux champs d'intérêt sont : le travail et l'emploi, la protection sociale, les conditions de vie des individus et des ménages. [brisson\\_lamaute@yahoo.fr](mailto:brisson_lamaute@yahoo.fr)

**Auberge des Scholars**  
61, rue Pacot prolongée, Port-au-Prince, Haïti

### Accommodation for visiting consultants

AFPEC can accommodate your visiting consultants in studios located in Pacot area (Port-au-Prince), after the Head Quarter (HQ) of the Haitian National Police.

- Green environment
- Private security (24/24)
- Internet wireless access
- A.C.
- Breakfast (Dinner optional)
- Laundry and room service

**For additional information:**

Call: (509) 2227-6837 / 3617-8941  
Email: [afpechaiti@yahoo.com](mailto:afpechaiti@yahoo.com)

### Hébergement pour consultants en visite

L'AFPEC peut héberger vos consultants en visite à Port-au-Prince dans des studios situés à Pacot (Port-au-Prince), après la Direction Générale (DG) de la Police Nationale d'Haïti :

- Environnement vert
- Sécurité privée (24/24)
- Accès internet sans fil
- A.C.
- Petit déjeuner (dîner facultatif)
- Buanderie et service de chambre

**Pour plus d'informations:**

Appelez: (509) 2227-6837 / 3617-8941  
Email: [afpechaiti@yahoo.com](mailto:afpechaiti@yahoo.com)

